

REMPACEMENT

Définition

Un remplacement est une interruption du jeu demandé par le remplaçant pour devenir joueur.

Règle

Une équipe peut remplacer un ou des joueurs pendant une occasion de remplacement.

Une occasion de remplacement commence lorsque :

- pour les deux équipes, le ballon devient mort, que le chronomètre de jeu est arrêté et que l'arbitre a terminé sa communication avec la table de marque,
- pour les deux équipes, le ballon devient mort à la suite du dernier ou unique lancer franc réussi,
- pour l'équipe qui ne marque pas, lorsqu'un panier du terrain est marqué alors que le chronomètre de jeu indique 2 :00 minutes ou moins dans la quatrième période et dans chacune des prolongations

Une occasion de remplacement prend fin lorsque le ballon est à la disposition d'un joueur pour une remise en jeu ou pour un premier ou unique lancer franc,

Un joueur qui est devenu remplaçant et le remplaçant qui est devenu joueur ne peut revenir en jeu ou quitter respectivement le terrain de jeu jusqu'à ce que le ballon redevienne mort après une phase de marche du chronomètre de jeu à moins que :

- l'équipe soit réduite à moins de cinq (5) joueurs sur le terrain de jeu,
- le joueur ayant droit à des lancers francs résultant de la rectification d'une erreur soit sur le banc d'équipe après avoir été légalement remplacé.

Aucun remplacement ne peut être accordé à l'équipe ayant marqué lorsque le chronomètre de jeu est arrêté à la suite d'un panier du terrain réussi dans les deux (2) dernières minutes de la quatrième période ou les deux (2) dernières minutes de toute prolongation à moins que : un arbitre ait interrompu le jeu.

Procédure

Seul un remplaçant a le droit de demander un remplacement. Il doit se rendre lui-même (non pas l'entraîneur ou l'entraîneur adjoint) à la table de marque et demander clairement un remplacement en faisant correctement le geste conventionnel avec ses mains ou s'asseoir sur le siège de remplaçant. Il doit être prêt à jouer immédiatement.

Une demande de remplacement peut être annulée seulement avant que le signal du marqueur ait retenti pour cette demande.

Dès que l'occasion de remplacement commence, le marqueur doit faire retentir son signal pour indiquer aux arbitres qu'une demande de remplacement a été faite.

Il fait ensuite le signe n° 10 (remplacement).



LORS D'UN TEMPS MORT.

Si un remplacement est demandé pendant un temps mort d'équipe, le remplaçant doit se présenter au Marqueur. Il devient Joueur à partir de ce moment là.

Après un temps mort, le Marqueur devra toujours vérifier qu'il n'y a pas eu de remplacement(s) de Joueur(s) non autorisé(s).

Si un Joueur doit être remplacé car il vient de commettre sa 5ème faute et qu'un temps-mort est demandé, le remplacement de ce Joueur doit être fait avant d'accorder le temps-mort.

Le remplaçant doit rester à l'extérieur des lignes délimitant le terrain jusqu'à ce que l'arbitre siffle, fasse le signal de remplacement et lui fasse signe de pénétrer sur le terrain de jeu.

Le joueur qui a été remplacé peut se rendre directement à son banc d'équipe sans se présenter à l'arbitre ou au marqueur.

Les remplacements doivent être effectués aussi rapidement que possible. Un joueur qui a commis sa cinquième (5è) faute ou qui a été disqualifié doit être remplacé immédiatement, dans un délai maximum de 30 secondes. Si, selon le jugement de l'arbitre, la reprise du jeu est retardée un temps-mort doit être imputé à l'équipe fautive. Si l'équipe n'a plus de temps-mort disponible, une faute technique (" B ") peut être infligée à l'entraîneur, pour avoir retardé le jeu. REGLEMENT OFFICIEL DE BASKETBALL 2012 Règle Quatre – Règlements de jeu Avril 2012 Page 25 sur 81

Si un remplacement est demandé pendant un temps-mort ou pendant un intervalle de jeu autre que l'intervalle de la mi-temps, le remplaçant doit se présenter au marqueur avant de pénétrer sur le terrain.

Si le tireur de lancer franc doit être remplacé parce que :

- il est blessé,
- il a commis sa cinquième faute,
- il a été disqualifié.

Le ou les lancer(s) franc(s) doit/doivent être tirés par son remplaçant qui ne peut être remplacé qu'après avoir joué pendant la phase de marche du chronomètre de jeu suivante.

Si la demande de remplacement est faite par l'une ou l'autre équipe après que le ballon est à la disposition du tireur de lancer franc pour le premier ou unique lancer franc, le remplacement doit être permis si :

- le dernier ou unique lancer franc est réussi,
- il est suivi par une remise en jeu dans le prolongement de la ligne médiane,
- une faute est sifflée entre des lancers francs. Dans ce cas, le(s) lancer(s) franc(s) sera/seront achevé(s) et le remplacement autorisé avant l'exécution de la nouvelle sanction de faute,
- une faute est sifflée avant que le ballon devienne vivant après le dernier ou unique lancer franc. Dans ce cas, le remplacement sera autorisé avant l'exécution de la nouvelle sanction de faute,
- une violation est sifflée avant que le ballon devienne vivant après le dernier ou unique lancer franc. Dans ce cas, le remplacement sera autorisé avant que la remise en jeu soit effectuée.

Dans le cas de séries de lancers francs occasionnés par plus d'une (1) sanction de faute, chaque série sera traitée séparément.